

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à ARRAS, le 8 Février 2011

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefait, Lefebvre, Leroy,
Méquignon.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Parent,
Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 05-11

DECIDE :

- d'autoriser la réalisation des travaux de réfection des couloirs des décanteurs et des filtres de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- de passer les marchés correspondants,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2033 et 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 11 FEV. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Réfection des couloirs de circulation d'eau des filtres et des décanteurs de l'usine d'Aire-sur-la-Lys

Par délibération en date du 11 décembre 2008, le Comité Syndical a décidé d'engager les travaux de réfection des couloirs de circulation d'eau desservant les filtres à sable et les décanteurs de l'usine d'Aire-sur-la-Lys.

Ces ouvrages en béton sont très dégradés, des mesures de confinement ont d'ailleurs été prises par l'exploitant afin d'interdire la circulation des agents d'exploitation à proximité.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Descamps de Saint-Pol-sur-Ternoise. Parallèlement, une expertise des bétons a été réalisée par la société CEBTP-Ginger.

L'avant-projet apporte un certain nombre de conclusions :

- Les parties fréquemment immergées sont relativement épargnées, elles nécessitent une purge des bétons autour des armatures corrodées, une passivation des aciers et une recharge avec un mortier de réparation,
- La dalle de couverture est très dégradée. Elle subit un phénomène de carbonatation du béton et de gonflement des armatures sous l'effet de la corrosion. Cette dalle doit être démolie et reconstruite, toute autre solution ne pouvant être envisagée qu'à titre temporaire et ne présentant aucune garantie même à moyen terme.

Les travaux s'avèrent donc autrement plus conséquents que ce qui avait été envisagé initialement. Ils doivent être menés durant la période estivale puisqu'ils exigent la neutralisation d'une file d'eau ce qui limite la capacité de production à 50.000 m³/jour.

Le rapport présenté devant le Comité Syndical proposait de traiter les deux files d'eau en une intervention ce qui s'avère impossible désormais. Le chantier s'étalera donc sur deux années.

Le budget a dû être réévalué. Il était chiffré à 100.000 € de travaux pour l'ensemble du chantier. L'estimation de la société Descamps s'élève aujourd'hui à 140.000 € par file d'eau, soit 280.000 € hors taxes.

La mission de maîtrise d'œuvre doit être recalculée en fonction des nouvelles données de l'opération. La partie projet n'a pas à être modifiée, par contre, la partie Travaux évolue puisque l'opération va faire l'objet de deux interventions et pourrait d'ailleurs faire l'objet de deux marchés distincts, afin de profiter du retour d'expérience lors de la deuxième phase.

Le budget initial était composé comme suit :

- Travaux : 100.000 €
 - Maîtrise d'œuvre, SPS : 15.000 €
 - Frais de passation de marchés : 1.500 €
- Total : 116.000 € hors taxes

Il peut être évalué comme suit :

- Travaux : 280.000 €
 - Maîtrise d'œuvre : 16.660 €
 - Contrôle Technique : 5 000 €
 - SPS : 6.000 €
 - Frais de passation de marchés : 2.000 €
- Total : 309.660 € hors taxes soit 370 353,36 € TTC**

Le marché de travaux ferait l'objet d'un marché passé sur procédure adaptée, les critères de jugement seraient les suivants :

Valeur technique = 50 %, Prix = 30 %, Délai = 20 %.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La réalisation des travaux de réfection des couloirs des décanteurs et des filtres de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- La passation des marchés correspondants,
- l'imputation des sommes nécessaires sur les crédits inscrits au compte 2033 et 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 03 FEV. 2011

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX

